

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00052 Numéro SIREN : 434 666 111 Nom ou dénomination : SARL FRANCE GEOTHERMIE 43

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002637

①

BILAN-ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SARL FRANCE GEOTHERMIE 43										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		643 Rue Jean Baptiste Lamarck 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE											
SIRET		4 3 4 6 6 6 1 1 1 0 0 0 3 5											
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent*		1 5		Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 1					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3							
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA									
Frais d'établissement *		AB		AC									
Frais de développement *		CX		CQ									
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		4 359		696					
Fonds commercial (1)		AH		AI									
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK									
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM									
Terrains		AN		AO									
Constructions		AP		AQ		10 550							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		13 614		1 174					
Autres immobilisations corporelles		AT		AU		145 899		118 803					
Immobilisations en cours		AV		AW									
Avances et acomptes		AX		AY									
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CV									
Autres participations		CU		BC									
Créances rattachées à des participations		BB		BE		100 108		100 108					
Autres titres immobilisés		BD		BG									
Prêts		BF		BI				3 985					
Autres immobilisations financières *		BH		BK		174 422		224 766					
TOTAL (II)		BJ		BL		195 143		550		194 593			
Matières premières, approvisionnements		BN		BO									
En cours de production de biens		BP		BQ		46 970							
En cours de production de services		BR		BS									
Produits intermédiaires et finis		BT		BU									
Marchandises		BV		BW									
Avances et acomptes versés sur commandes		BX		BY		7 939		651 788					
Clients et comptes rattachés (3)*		BZ		CA				382 597					
Autres créances (3)		CB		CC									
Capital souscrit et appelé, non versé		CD		CE									
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CF		CG		759 743							
Disponibilités		CH		CI		10 627							
Charges constatées d'avance (3)*		CJ		CK		8 489		2 046 317					
TOTAL (III)		CV		CM									
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CN		CO		2 453 994		182 911		2 271 083			
Primes de remboursement des obligations		(V) CN											
Écarts de conversion actif*		(VI) CN											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		182 911		2 271 083					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'1 an :		CR		10 822			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :							

N° 2050-SD Editions Informatiques Comptables 2021

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL FRANCE GEOTHERMIE 43							Néant ☐ *		
							Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	200 430)					DA	200 430	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK					DC		
	Réserve légale (3)						DD	20 042	
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI					DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ					DG	505 210	
	Report à nouveau						DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	340 846	
	Subventions d'investissement						DJ		
	Provisions réglementées*						DK		
	TOTAL (I)						DL	1 066 528	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM	
		Avances conditionnées						DN	
TOTAL (II)							DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP	4 400	
	Provisions pour charges						DQ		
	TOTAL (III)						DR	4 400	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles						DS		
	Autres emprunts obligatoires						DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU	122 997	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI					DV	42 737	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	320 505	
	Dettes fiscales et sociales						DY	139 131	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ		
	Autres dettes						EA	33 823	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB	540 962	
	TOTAL (IV)						EC	1 200 155	
	(V)						ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE	2 271 083	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital						1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)					1C		
		Écart de réévaluation libre					1D		
		Réserve de réévaluation (1976)					1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*						1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an						1G	1 113 096	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP						1H			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Annexe

Faits caractéristiques

Il a été décidé de transférer le siège social du Rue Lavoisier 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE au 643 Rue Jean Baptiste Lamarck 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE à compter du 1er octobre 2021.

Annexe COVID-19

Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a perduré sur 2021. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

Le prêt de trésorerie de 330000 euros au titre du PGE souscrit en 2020 auprès de la banque populaire a été remboursé sur l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Autres informations sur les règles comptables

Traitement des actifs

Dans le cadre de l'application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 des règlements CRC 2004-06 relatifs aux actifs et CRC 2002-10 et 2003-07 relatifs aux amortissements et dépréciations, il est précisé :

La dérogation applicable aux PME qui consiste à faire application des durées d'usage pour les immobilisations non décomposables a été appliquée.

Emprunts

Le coût des emprunts ayant servis au financement d'investissements n'est pas incorporé dans la valeur des actifs financés.

Mouvements des immobilisations brutes

Page 12 / 34



Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 950	409		4 359
Total	3 950	409		4 359
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions . Sur sol propre	10 550			10 550
. Sur sol d'autrui				
. Installation agencement aménag.	13 314	300		13 614
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles				
. Instal, agencements, aménagements divers		880		880
. Matériel de transport	106 119	32 099		138 218
. Matériel de bureau	5 126	1 675		6 801
. Emballages récupérables, divers				
Total	135 109	34 954		170 063
Total général	139 059	35 363		174 422

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement		
- Frais de développement		
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	2 à 3 ans
- Fonds commercial		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains		
- Constructions	Linéaire	10 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	5 ans
- Autres immobilisations corporelles		
. Instal, agencements, aménagements divers	Linéaire	5 ans
. Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
. Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
. Emballages récupérables, divers		

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré-premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Capitaux propres

Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		Total
	Nombre	Valeur Unitaire	
Au début de l'exercice	1310	153,00	200 430
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	1310	153,00	200 430
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	443 992	38 960	360 009	122 944
Emprunts divers				
Total	443 992	38 960	360 009	122 944

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	122 997	35 938	87 059	
. à 1 an maximum à l'origine				
. à plus d'1 an à l'origine	122 997	35 938	87 059	
Emprunts et dettes financières divers				
Total	122 997	35 938	87 059	

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Autres informations

Effectifs

Effectif moyen : 14

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	3 985		3 985
Autres immobilisations financières	10 822		10 822
Clients douteux ou litigieux	648 906	648 906	
Autres créances clients			
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés	39	39	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	37 499	37 499	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	340 302	340 302	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	4 756	4 756	
Charges constatées d'avance	10 627	10 627	
Totaux	1 056 936	1 042 129	14 807
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine à plus d'1 an à l'origine	122 997	35 938	87 059
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	320 505	320 505		
Personnel et comptes rattachés	38 233	38 233		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 793	35 793		
Impôts sur les bénéfices	2 010	2 010		
Taxe sur la valeur ajoutée	61 554	61 554		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 541	1 541		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	42 737	42 737		
Autres dettes	33 823	33 823		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	540 962	540 962		
Total	1 200 155	1 113 096	87 059	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	38 960	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	360 009			

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles 30%					
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)					
Autres provisions réglementées					
Total (I)					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges		2 100			2 100
Provisions pour garanties données aux clients		2 300			2 300
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total (II)		4 400			4 400
DEPRECIATIONS					
SUR Immobilisations	- incorporelles				
	- corporelles				
	- titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours		550			550
Sur comptes clients		5 493	3 848	1 402	7 939
Autres dépréciations					
Total (III)		6 043	3 848	1 402	8 489
Total (I + II + III)		10 443	3 848	1 402	12 889
dont dotations et reprises					
- d'exploitation			3 848	1 402	
- financières					
- exceptionnelles					
Titres mis en équivalence: montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					

SARL FRANCE GEOTHERMIE 43
Société à responsabilité limitée au capital de 200 430 €
Siège social : 643 Rue Jean-Baptiste Lamarck
43700 ST GERMAIN LAPRADE
434 666 111 RCS LE PUY EN VELAY

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **340 846,10 €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	340 846,10 €
* A titre de dividendes aux associés	20 000,00 €
Soit 15,27 € par part	
Le solde	340 846,10 €

*** En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 826 054,74 €.**

Il est précisé que cette distribution de dividendes, d'une somme de VINGT MILLE EUROS (20 000 €), est, par dérogation exceptionnelle aux dispositions statutaires, répartie entre les associés de manière égalitaire.

Ainsi, lesdits dividendes sont attribués par tiers à Madame Nelly GERPHAGNON, Monsieur Florian MARCON et Monsieur Jean-Luc MARCON,

Il est également précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

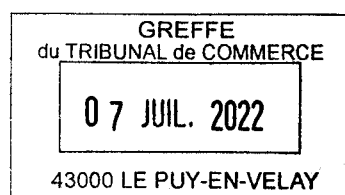
L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme
La Gérance

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is a large, stylized loop. The second signature is a smaller, more compact loop.